

Dr Stéphane OUSTRIC
Président
CNOM
4 Rue Léon Jost
75017 PARIS

Paris, le 4 mars 2026

Lettre ouverte

Monsieur le Président, Cher confrère,

MG France a bien noté l'augmentation annuelle, habituelle, des cotisations ordinales individuelles.

Mais cette année, les médecins en exercice regroupé nous ont fait remonter leur inquiétude et leur incompréhension devant la nouveauté qui concerne les sociétés d'exercice.

L'Ordre, dans sa communication indique, que les sociétés d'exercice ont souvent des montages contractuels complexes entraînant un gros travail de conseil et de contrôle par les Conseils Départementaux.

Cela peut s'entendre et MG France le comprend.

Mais la cotisation est récurrente, alors que le conseil juridique ne l'est pas.

Compte tenu de cette remarque, MG France souhaite que la sur-cotisation des sociétés soit limitée à celles dont les statuts ont été rédigés ou modifiés l'année précédente.

En vous remerciant par avance pour votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Président, cher confrère, mes salutations confraternelles.

Dr Agnès GIANNOTTI
Présidente
president@mgfrance.org
06 76 17 47 01

